

Extrait du registre des décisions du Président

Décision n°2019-197

**ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE PRESTATIONS D'ASSURANCE POUR LES
GARANTIES EN DOMMAGE AUX BIENS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL
VANOISE**

Le Président de la Communauté de Communes Val Vanoise :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L 5211-10,
VU le Code de la Commande Publique et plus particulièrement l'article L 2123-1,
VU la délibération n°01/01/2015 du Conseil Communautaire en date du 19 janvier 2015
relative à la délégation de pouvoirs du Conseil Communautaire au Président dans le cadre
de l'article L 5211-10 susvisé,
VU l'avis d'appel public à concurrence n°2019_FCS_0006 transmis le 04/10/2019 sur la
plateforme marches-publics.info relatif à l'accord-cadre de Prestations d'assurance pour les
garanties en dommage aux biens de la Communauté de Communes Val Vanoise,
VU les offres régulièrement reçues avant la date limite de remise des offres fixée au 04
novembre 2019 à 12h00
VU le rapport d'analyse des offres,
CONSIDÉRANT que la concurrence a correctement joué,

DECIDE

ARTICLE 1 :

Le marché public n°2019_FCS_0006 susvisé est attribué à la société SMACL
ASSURANCES, domiciliée au 141 Avenue Salvador Allende à NIORT (79031), pour un
montant de 6 422,40 € HT annuel, soit 6 968,62 € TTC annuel.

ARTICLE 2 :

Le marché public n°2019_FCS_0006 prend effet à compter du 1er janvier 2020. La durée du
marché est d'un an. Il est ensuite reconductible 3 fois par tacite reconduction pour une
période d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2023 au plus tard.

ARTICLE 3 :

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision dont une
copie sera transmise à Monsieur le sous-préfet d'Albertville.

Fait à Bozel,

Le

Le Président,

Thierry MONIN



Extrait du registre des décisions du Président

Décision n°2019/198

**ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE RÉORGANISATION DU SIÈGE DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL VANOISE N°2019_TX_0008**

Le Président de la Communauté de Communes Val Vanoise :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L 5211-10,

VU le Code de la Commande Publique et particulièrement ses articles L 2123-1, L 2152-2 et R 2122-2

VU la délibération n°01/01/2015 du Conseil Communautaire en date du 19 janvier 2015 relative à la délégation de pouvoirs du Conseil Communautaire au Président dans le cadre de l'article L 5211-10 susvisé,

VU l'avis d'appel public à concurrence n°2019_TX_0008 transmis le 04/10/2019 sur la plateforme marches-publics.info relatif au marché de Réorganisation du siège de la Communauté de Communes Val Vanoise,

VU les offres régulièrement reçues avant la date limite de remise des offres fixée au 02 novembre 2019 à 12h00

VU les rapports d'analyse des candidatures et des offres,

CONSIDÉRANT que la concurrence a correctement joué,

DECIDE

ARTICLE 1 :

Les lots n°1, 2, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 13 du marché n°2019_TX_0008 susvisé relatif à la Réorganisation du siège de la Communauté de Communes Val Vanoise sont attribués aux entreprises suivantes :

- Le lot n°1 relatif à DEMOLITION - GROS OEUVRE - TERRASSEMENT - VRD - ENROBÉ est attribué à la société PAUL CHABERT, domiciliée au 551 rue du Plan du Truy à GRAND-AIGUEBLANCHE (73260), pour un montant de travaux de 186 917,75 € HT (variantes incluses).
- Le lot n°2 relatif aux ÉTANCHÉITÉS TOITURES TERRASSES est attribué à la société AREO, domiciliée au 1 Impasse du Charmant Som à SASSENAGE (38360), pour un montant de travaux de 21 282,60 € HT (variantes incluses).
- Le lot n°5 relatif aux MENUISERIES EXTÉRIEURES SERRURERIE est attribué à la société SARL DURAND JEROME - MENUISERIE SAVOISIENNE, domiciliée au 657 Route des Chênes à GILLY-SUR-ISÈRE (73200), pour un montant de travaux de 100 136,34 € HT (variantes incluses).



- Le lot n°6 MENUISERIES INTÉRIEURES - PLINTHE BOIS est attribué à la société SARL DURAND JEROME - MENUISERIE SAVOISIENNE, domiciliée au 657 Route des Chênes à GILLY-SUR-ISÈRE (73200), pour un montant de travaux de 33 195,15 € HT.
- Le lot n°7 CLOISONS - DOUBLAGES - FAUX-PLAFONDS est attribué à la société EURL BENER, domiciliée au 5 rue des Arolles à LA BATHIE (73540), pour un montant de travaux de 85 859,61 € HT (variantes incluses).
- Le lot n°8 PEINTURES - REVÊTEMENTS MURAUX est attribué à la société SARL VAL DECOR, domiciliée au 228 rue de la Prairie à BOZEL (73350), pour un montant de travaux de 68 530,32 € HT.
- Le lot n°9 FAÏENCES est attribué à la société SARL VAL DECOR, domiciliée au 228 rue de la Prairie à BOZEL (73350), pour un montant de travaux de 2 940 € HT.
- Le lot n°10 CHAPES - REVÊTEMENTS SOLS SOUPLES est attribué à la société SAS SOLS DECO, domiciliée au 695 Avenue Paul Louis Merlin à MONTMELIAN (73800), pour un montant de travaux de 40 902,25 € HT.
- Le lot n°11 ASCENSEUR est attribué à la société SCHINDLER, domiciliée au 53 rue Adrastée à CHAVANOD (74650), pour un montant de travaux de 31 000 € HT.
- Le lot n°12 PLOMBERIE - SANITAIRE - CHAUFFAGE - VENTILATION DOUBLE FLUX est attribué à la société SARL BURDET CHAUFFAGE SANITAIRE, domiciliée au 487 rue Emile Machet à BOZEL (73350), pour un montant de travaux de 163 681,47 € HT.
- Le lot n°13 ELECTRICITÉ - COURANTS FAIBLES est attribué à la société SAS RICHIERO ELECTRICITÉ, domiciliée à la ZI Rue Ambroise Croizat à UGINE (73401), pour un montant de travaux de 108 268,99 € HT.

ARTICLE 2 :

Les lots n°3 et 4 du marché n°2019_TX_0008 susvisé relatif à la Réorganisation du siège de la Communauté de Communes Val Vanoise sont déclarés sans suite pour cause d'infructuosité.

ARTICLE 3 :

Une nouvelle consultation est lancée pour le lot n°3 du marché n°2019_TX_0008 susvisé sous la forme d'un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables.

ARTICLE 4 :

Une nouvelle consultation est lancée pour le lot n°4 du marché n°2019_TX_0008 sous la forme d'un marché à procédure adaptée.

ARTICLE 4 :

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision dont une copie sera transmise à Monsieur le sous-préfet d'Albertville.

Fait à Bozel,

Le

Le Président,

Thierry MONIN

